

# Vers une pénurie de juges ?

...s voulaient marquer les esprits. Avec la campagne de communication "Avis de recherche, disparition inquiétante de six magistrats du tribunal de Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2015", les avocats ont pas fait dans la demi-mesure dimanche. Une manière pour eux de dénoncer le non-remplacement de plusieurs juges. « On a besoin de juges pour juger », a déclaré le bâtonnier de l'Ordre en conférence de presse.

**« On est les plus mal lotis de la cour d'appel de Grenoble »**

Fabrice Posta se bat pour médiatiser le problème, les juges étant soumis au droit de réserve : « On est les plus mal lotis de la cour d'appel de Grenoble. » Fabrice Posta annonce que six magistrats ne sont pas remplacés. Un chiffre sur lequel n'est pas d'accord Pierre Picard, le président du tribunal de grande instance (nouvelle édition du 14 novembre). Pour ce dernier, il n'y a pas de remplacement de juges qui va poser problème au 1<sup>er</sup> janvier : le juge d'application des peines, qui n'est pas remplacé depuis septembre, et le juge des enfants qui devrait partir en janvier prochain. Pour com-



En plus de la protestation contre la réforme de loi Macron, les avocats, par la voix du bâtonnier de l'Ordre Fabrice Posta, s'inquiètent du non-remplacement de magistrats au tribunal. Les greffières, à sa droite, également.

...penser les absences, la cour d'appel de Grenoble envoie des juges placés, délégués temporairement. À chaque fois, ils viennent pour une durée limitée, au minimum deux mois.

Pour dénoncer la situation, les avocats montent au créneau, en plus de la mobilisa-

...tion contre le projet de loi Macron (lire par ailleurs). Ils ne sont pas les seuls à être inquiets. Les greffiers, qui assistent les juges, le sont également. « Si moins de jugements sont rendus, il y a plus de délais, explique Yasmina Debros, greffière auprès du juge aux affaires

familiales. Plus les délais sont longs, plus les gens sont énervés. Ils ont l'impression que c'est contre eux. Nous avons affaire à des gens en détresse, qui attendent notamment des pensions alimentaires... Ils ont besoin qu'on les aide tout de suite. »  
**Édith RIVOIRE**

**L'INFO EN +**  
**LA JURIDICTION DE VIENNE**  
Elle s'étend de Chanas à Roussillon en passant par Beaurepaire, La Côte-Saint-André, Saint-Jean-de-Bournay, Pont-de-Chéruy, Chasse-sur-Rhône et Vienne.

**LE PROJET DE LOI**  
Le projet de loi Macron prévoit notamment à supprimer la territorialité de la postulation et à permettre la création du statut d'avocat salarié.

**MANIFESTATION AUJOURD'HUI**  
L'ensemble des avocats du barreau de Vienne sera en grève totale aujourd'hui. Les cabinets resteront fermés. Une manifestation est organisée sur les marches du palais de justice à 13 heures.

## Des dossiers en attente »

Fanny Monnot-Picard est greffière au service civil : « Nous avons une juge en congé maternité qui n'est pas remplacée. On a dû supprimer des audiences et réorganiser le service. Nous avons beaucoup de dossiers en attente. On sait que la cour d'appel fait des efforts énormes pour nous envoyer des magistrats placés. Mais on ne peut pas gérer l'impré-



Fanny Monnot-Picard.

## « Ce sont les avocats locaux qui sont menacés »

Toute la semaine, le palais de justice fonctionne au ralenti. Beaucoup d'audiences sont renvoyées faute d'avocats.

Car les 59 représentants du barreau de Vienne sont en grève toute la semaine pour protester contre le projet de loi dit Macron relatif au statut de la profession d'avocat (lire par ailleurs).

Fabrice Posta a expliqué les raisons de la colère : « Ce sont les professionnels locaux qui sont menacés avec le statut d'avocat salarié en entreprise ou la suppression de la territorialité.

Ce sont ceux des grandes villes qui seront favorisés. Qui va assurer les services d'aide juridictionnelle ? »